

LES SUICIDES DANS LES PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX

Question n° 4226—**M. Corbett:**

1. En a) 1981, b) 1982 à ce jour, combien de détenus se sont suicidés dans chaque pénitencier fédéral?

2. Au cours de la même période et dans chaque pénitencier fédéral, combien de détenus ont subi des sévices corporels à la suite d'actes posés par des a) employés, b) détenus?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): En ce qui concerne le Service correctionnel du Canada:

1. a) En 1981, 12 détenus se sont suicidés. Ces suicides ont eu lieu dans les établissements suivants: Établissement de Laval—1; Établissement Archambault—2; Établissement Leclerc—3; Centre psychiatrique régional (Ontario)—1; Pénitencier de Kingston—1; Établissement de Collins Bay—1; Établissement de Warkworth—1; Établissement d'Edmonton—1; Établissement Kent—1.

b) En 1982, deux détenus se sont suicidés; l'un à l'établissement Archambault et l'autre au Centre fédéral de formation.

2. a) Nous ne disposons d'aucun renseignement à ce sujet. Nous n'avons pas de données statistiques sur les sévices corporels subis à la suite d'actes posés par des employés d'établissements.

b) Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1981, 56 voies de fait graves et 185 voies de fait simples ont été causées par des détenus à d'autres détenus dans des établissements à sécurité maximale et moyenne. Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 1982, 6 voies de fait graves et 42 voies de fait simples ont été causées par des détenus à d'autres détenus dans les établissements à sécurité maximale et moyenne. Vous trouverez ci-après des statistiques détaillées, ventilés par établissement.

Par voies de fait simples, on entend un incident où les blessures sont inexistantes ou superficielles, par exemple, des écorchures ou des contusions. Voies de fait graves, désignent un incident où les blessures subies entraînent une hospitalisation ou des soins qui empêchent la personne blessée de reprendre ses activités normales, ou au cours duquel il est évident que l'assaillant a voulu causer de graves blessures.

Voies de fait causées à des détenus par d'autres détenus pour la période allant du 1^{er} janvier 1981 au 31 décembre 1981:

Établissement	Voies de fait graves	Voies de fait simples
De Dorchester	3	18
De Springhill	1	7
Centre de développement correctionnel	0	12
De Laval	1	26
Centre régional de réception	0	1
Archambault	1	13
Leclerc	1	5
De Cowansville	0	1
Centre fédéral de formation	0	1
De La Macaza	0	1
De Millhaven	0	7
De Kingston	0	3
Prison des femmes	1	3
De Collins Bay	5	19
De Warkworth	1	0
De Joyceville	8	8
D'Edmonton	2	5
Pénitencier de la Saskatchewan	2	8
Centre psychiatrique régional	1	4
De Drumheller	6	10
De Stony Mountain	2	10
De Bowden	2	2
Kent	4	7
Centre psychiatrique régional, Pacifique	1	2
De Matsqui	7	5
Mountain	2	3
De William Head	4	0
De Mission	1	4
Total	56	185

Questions au Feuilleton

Pour la période allant du 1^{er} 1982 au 31 mars 1982:

Établissement	Voies de fait graves	Voies de fait simples
Centre de développement correctionnel	0	1
De Laval	0	4
Archambault	0	2
Leclerc	0	2
Millhaven	0	1
De Collins Bay	1	5
De Warkworth	0	1
De Joyceville	0	7
D'Edmonton	1	1
Pénitencier de la Saskatchewan	0	1
De Drumheller	1	12
De Stony Mountain	2	2
Kent	1	0
De Matsqui	0	3
Total	6	42

* * *

[Traduction]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de mettre en discussion la question n° 4317 marquée d'un astérisque?

[Texte]

LES RENSEIGNEMENTS EN BRAILLE SUR LE SYSTÈME MÉTRIQUE

Question n° 4317—**M. Dinsdale:**

La Commission du système métrique a-t-elle prévu des renseignements en braille pour les aveugles, sur le système métrique, et, le cas échéant, lesquels?

[Traduction]

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, la Commission du système métrique fournit sur demande des tables de conversion préparées par l'Institut canadien national des aveugles et elle collabore actuellement avec l'Institut à la préparation d'autres documents en braille, en caractères d'imprimerie de grande taille et sur cassettes sonores à l'intention des handicapés visuels.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

[Traduction]

M. Smith: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Consent-on à ce que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Beatty: Madame le Président, le 18 juin de l'année dernière, avant le mariage princier, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question qui porte le numéro 2644 et dans laquelle je demandais si les Postes avaient l'intention d'émettre un timbre commémoratif à cette occasion. Étant donné qu'une année s'est écoulée depuis et que le bébé est arrivé avant que les Postes ne se décident à agir, le secrétaire parlementaire voudrait-il nous dire quand les Postes vont fournir la réponse à la question?